

Objet :	Arrêté d'imposition 2021
Date et heure de la séance :	Mercredi 16 septembre 2020 à 19 h 00
Lieu de la séance :	Hôtel de Ville
Président(e) :	Mme Natacha Stucki
Membres de la commission présents :	Rachel Miaz, Melissa Margot, Bruno Vialatte, Jean Périllard, Michel Maillefer, Jacques-André Helfer
Membre(s) de la commission absent(s) :	Aucun
Représentant(s) de la Municipalité :	M. François Payot, accompagné de Mme Dominique Léglise, Boursière

Madame la Présidente

Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers

Sur la base du préavis déjà très complet et bien détaillé, Monsieur le Syndic et Madame la Boursière nous donnent de plus amples informations dont voici les éléments principaux :

L'arrêté d'imposition pour 2021 se base sur l'arrêté de 2019, du fait que celui de 2020 a été refusé par le référendum populaire.

La Municipalité propose le maintien du taux à 69 %. Une question pourrait se poser d'augmenter quelque peu l'impôt sur les chiens afin de gagner quelques moindres rentrées fiscales.

L'excellente année comptable de 2019 a permis des amortissements extraordinaires qui auront une répercussion sur les comptes de 2020. Après 7 mois, la situation comptable 2020 est moins mauvaise que l'année précédente.

Dans le chapitre des dépenses, quelques augmentations sont connues. En ce qui concerne l'ASIGE tous les élèves de l'arrondissement scolaire seront titulaires d'un Swiss Pass, ceci aura une influence sur les comptes.

Dans le courant de l'année 2021, la Municipalité envisage l'augmentation de 1,4 ETP pour la création d'un poste de bibliothécaire pour les écoles, mais ce poste sera ensuite repris par le Canton. Donc l'idée est que Grandson prenne une partie des charges de bibliothécaire à raison de 0,1 à 0,2 ETP pour gérer la bibliothèque communale. Ainsi notre bibliothèque communale pourrait bénéficier de la structure cantonale. Cette augmentation de poste pourrait également être partagée par l'ASIGE.

A l'heure actuelle, les négociations entre le Canton et les Communes vaudoises sur la facture sociale n'a aucune influence sur le budget actuel.

La Municipalité va travailler sur les charges maîtrisables afin de maintenir des comptes sains.

La Municipalité va mettre en place des locations pour les salles de sport puisque le Centre Sportif de Borné Nau sera en location pour les sociétés utilisatrices. Afin de ne pas créer de précédents envers les sociétés locataires, il a été décidé de louer toutes les salles de sport. Ceci va amener quelques rentrées, mais cela pourrait déboucher sur une répartition à rétrocéder aux sociétés locales.

La situation exceptionnelle due à la pandémie du COVID 19 et la tendance à la stagnation de la démographie grandsonnoise ne permet pas d'envisager des revenus en hausse pour 2020."

La commission n'a pas d'autres arguments à ajouter à ce préavis.

En conclusion, à l'unanimité la commission des finances vous recommande d'accepter l'arrêté d'imposition 2021 tel que proposé par la Municipalité et défini dans le formulaire officiel annexé.

Melissa Margot



Rachel Miaz *R. Miaz*

Bruno Vialatte



Natacha Stucki, Présidente



Jean Périllard

Michel Maillefer



Jacques-André Helfer (rapporteur)

